

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME - ARRONDISSEMENT DU HAVRE

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20220825-44-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Affichage : 24/06/2022

Séance du 25 août 2022

Convoqué le : 19 août 2022

Affiché le : 26 août 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, VAL, MM. COMBE, HELLO, GAILLARD, LECLERCQ, Mmes COUTANCE, MORISSE -

Etaient excusés : M. COURSEAUX (pouvoir donné à Mme EUDIER), Mmes BEAUJOUAN (pouvoir donné à Mme VAL), ROUX (pouvoir donné à Mme STIL), VASSEUR (pouvoir donné à Mme PEIGNEY), MM. DACHER (pouvoir donné à Mme MAILLARD), BERTRAND (pouvoir donné à M. COLLETTE), NOURICHARD (pouvoir donné à M. HELLO), Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), M. FOUACHE (pouvoir donné à M. LECLERCQ), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme MORISSE), M. BOUTIN (pouvoir donné à Mme COUTANCE). -

formant la majorité des membres en exercice

Madame PEIGNEY a été élue secrétaire.

Objet : Délibération n°44/2022 : ACQUISITION DE MATERIEL D'OCCASION

A la demande de Madame le Maire, Madame MAILLARD, Adjointe au Maire, présente le dossier.

La société CHEVRON propose à la commune la cession à l'euro symbolique de deux ballons d'une contenance de 12 m³ chacun, de couleur rouge.

Le produit stocké était de l'émulseur pour éteindre les feux d'hydrocarbures. Les ballons sont en parfait état, en résine et équipés de ligne de soutirage en inox et de vanne de sectionnement.

Ces ballons permettraient à commune de stocker des eaux pluviales pour l'arrosage des massifs de fleurs.

Madame Maillard propose au Conseil municipal d'accepter l'acquisition de ce matériel d'occasion.

Le Conseil municipal,

A la majorité (25 pour, MM COURSEAUX et COMBE n'ayant pas pris part au vote)

ACCEPTÉ l'acquisition des deux ballons cédés à l'euro symbolique par la société CHEVRON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20220825-44-2022-DE

LE REGISTRE DU DOCUMENT SIGNÉ
POUR EXTRAIT CONFORME,

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/09/2022
Maire : Clotilde Eudier

Le Maire,

Clotilde EUDIER

